

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 mars 2018	N° 2018-100

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 mars 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	<i>N° 2018-100</i>

Association pour la formation et l'éducation permanente à Tivoli (AFEPT) - Soutien métropolitain au plan d'actions 2018 de l'Ecole de la 2ème chance porté par l'association AFEPT - Convention - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de l'organisme

L'Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA) propose un parcours complet afin de permettre aux jeunes accueillis de préparer leur insertion dans l'emploi durable.

Chaque parcours respecte les principes suivants : positionnement, individualisation des parcours, orientation professionnelle, remise à niveau des compétences-clés, alternance en entreprise, évaluation des savoirs et compétences, apports de valeurs citoyennes et ouverture sur la connaissance du territoire (Bordeaux Métropole).

L'E2C BMA permet aux jeunes les plus éloignés de l'emploi, notamment dans les Quartiers politique de la ville (QPV), de bénéficier d'un accompagnement global prenant en compte tous les aspects de leur situation actuelle.

L'E2C BMA s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans ayant connu des ruptures scolaires pour des raisons personnelles, des difficultés scolaires ou une orientation par défaut. Ils sont, pour presque la totalité d'entre eux, sortis du système éducatif sans diplôme ou qualification.

C'est grâce à ses caractéristiques intrinsèques que l'E2C BMA contribue à réduire les inégalités d'accès à l'emploi. Elle favorise l'égalité des chances afin que chaque stagiaire puisse choisir son orientation, exprimer ses potentialités et ses compétences, accéder à une qualification ou un emploi, en se basant sur un accompagnement individualisé.

L'E2C BMA est donc un lieu de socialisation, qui rend possible une réelle cohésion territoriale. Elle est le point de rencontre de l'ensemble des territoires composant Bordeaux Métropole. Et c'est par la connaissance d'autrui que l'E2C BMA améliore le lien social et le vivre ensemble sur la Métropole bordelaise. De plus, le rayonnement national des Ecoles de la 2ème chance permet à Bordeaux Métropole d'être associée, avec

l'E2C BMA, à l'innovation sociale et à un développement économique prenant en compte les plus éloignés de l'emploi en leur offrant une réelle solution adaptée. A la suite de sa labellisation, l'E2C BMA se doit de rayonner régionalement et nationalement, et de permettre à ses stagiaires de rencontrer d'autres E2C de la Nouvelle Aquitaine et potentiellement de France.

2. Bilan des actions menées sur l'exercice 2017

L'E2C BMA a présenté au comité des financeurs des écoles de la seconde chance réunis par le Secrétariat général aux affaires régionales en octobre dernier les éléments suivants :

40 stagiaires étaient présents en début d'année 2017 et 87 nouveaux entrants ont été accueillis au cours des trois premiers trimestres dont le tiers provenait des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Prescrits principalement par les Missions locales et par candidatures spontanées, ces nouveaux entrants étaient à 51 % des hommes et 49% des femmes, à 91 % entre 18 et 23 ans.

De faible qualification, les stagiaires accueillis étaient à 96% sans aucune expérience professionnelle.

Depuis 2014, 274 jeunes ont été ainsi accueillis, 40% en alternance en entreprise. 55% ont connu une sortie positive (emploi ou formation qualifiante).

3. Programme d'action pour l'année 2018

Au cours de l'année 2018, l'E2C BMA propose d'accueillir 90 nouveaux stagiaires, un objectif rendu possible par le succès du dispositif auprès des prescripteurs. Ce niveau permet une progression raisonnée qui tend à asseoir l'E2C BMA sur le territoire métropolitain. La demande est croissante et le potentiel de développement est encore important compte tenu de la taille de l'agglomération.

Elle continuera en 2018 à améliorer ses pratiques en offrant aux stagiaires un accompagnement en adéquation avec leurs besoins par une pédagogie innovante répondant au nouveau référentiel pédagogique E2C France, une communication plus efficace, la maintenance d'un site web spécialement dédié à l'E2C BMA. Les relations avec le tissu économique local seront poursuivies et développées afin d'améliorer le partenariat avec les entreprises.

4. Plan de financement

Bordeaux Métropole a soutenu cette association en 2015 pour un montant de 89 000 €, en 2016 pour un montant de 84 000 € et en 2017 à hauteur de 60 000 €.

Pour 2018, la demande exprimée auprès de notre collectivité est de 100 000 € sur un budget global de fonctionnement de 706 000 €. Compte tenu de l'intérêt de l'action portée par l'E2C BMA, Bordeaux Métropole propose le maintien de l'effort consenti en 2017, à savoir une subvention de 60 000 € pour l'exercice 2018.

L'organisme se charge de rechercher les financements complémentaires en cas de non obtention des montants de subvention sollicités, ou d'adapter son plan d'action en fonction des sommes collectées.

Conformément à la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2017-782 du 22/12/2017 et afin de faciliter le fonctionnement de l'organisme dans l'attente du vote du Budget primitif de Bordeaux Métropole, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement pour un montant de 45 000 euros en début d'exercice 2018 soit 75% de la subvention de 60 000 € proposée.

Le budget prévisionnel 2018 est défini comme suit :

Budget prévisionnel 2018 simplifié

DEPENSES EN EUROS		RECETTES EN EUROS	
Achats	60 901	Ventes, prestations de services	0
Services extérieurs	148 427	Subventions d'exploitation	696 000

Impôts et taxes	800	Etat	175 000	24,8 %
Charges de personnel	490872	Conseil Régional	100 000	14,2 %
Charges de gestion courante	0	Bordeaux Métropole	60 000	8,49 %
Dotations aux amortissements	5 000	Fonds européens	321 000	45,5 %
		Autres produits de gestion courante	10 000	
		Reste à financer	40 000	
Total	706 000	Total	706 000	

Indicateurs d'évolution

	2018(*)	2017	2016	2015
Charges de personnel	67,4 %	68,8 %	67,1%	72,2%
Participation BM	8.49 %	9,7%	13,9 %	12,4 %
Participations autres	Etat : 24,8 % Fonds social européen FSE : 45,5 % Région : 14,2 %	Etat : 27,9 % FSE : 54,1 % Région : 8,1 %	Etat : 25,5 % FSE : 51,3 % Région : 1,7 %	Etat : 26,2 % FSE : 47,2 % Région : 1,4 %

(*) sur la base du budget prévisionnel avec une demande de 100 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2012/236 du 22 mai 2015 relative au Règlement d'intervention à vocation économique,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 7 juillet 2017,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2017-782 du 22/12/2017 relative à l'adoption du budget 2018 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association pour la formation et l'éducation permanente à Tivoli (AFEPT) au titre de l'année 2018 est recevable au regard de son programme d'actions en faveur de l'école de la deuxième chance, qui contribue au développement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur la Métropole bordelaise.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 60 000 € en faveur de l'association pour la formation et l'éducation permanente Tivoli (AFEPT) pour la réalisation de son programme d'actions 2018

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2018, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 AVRIL 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 11 AVRIL 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---